



Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la signature du Contrat Régional Unique avec la Région Midi-Pyrénées, le 17 décembre 2015,

Vu la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon en 2016 emportant la création de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Pays Lauragais s'est structuré en PETR, articulé autour de 3 principales missions : la révision du SCOT, le lancement de la nouvelle programmation Leader et l'élaboration du projet de territoire.

Depuis, les EPCI ont souhaité renforcer leur engagement dans la transition énergétique et ont transféré au PETR la compétence d'élaboration du PCAET et la mise en œuvre des actions qu'elles lui auront confié dans le cadre du plan d'actions.

Monsieur le Vice-Président indique que la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de son nouveau dispositif de contractualisation, prévoit de poursuivre son soutien à l'ingénierie des territoires organisés et notamment auprès des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Au regard des nouvelles missions attribuées au PETR et à l'ingénierie nécessaire à leur réalisation, il est proposé de solliciter une subvention d'ingénierie de 90 000€.

Il convient donc aujourd'hui de solliciter ces crédits auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Par soucis de simplification administrative, Mr le Vice-Président propose que les subventions de fonctionnement attribuées par les partenaires financiers (région Occitanie, Départements) du PETR soient affectées sur des postes ne bénéficiant pas de soutien Leader.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

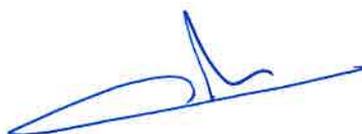
1°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions d'ingénierie de développement territorial auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

2°) – **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019.

Le Président



Georges MERIC

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr